Le deux poids, deux mesures des nouvelles majorités

Conserver le système des nominations actuel pour certains, les policiers par exemple, et pas pour d'autres, comme les enseignants, serait inéquitable.

Philippe Defeyt

Économiste

Manifestement, les nouvelles majorités entendent secouer le cocotier. Deux mesures sont exemplatives de cette volonté:

•La fin des nominations dans l'enseignement: la déclaration de politique communautaire (DPC) stipule à ce sujet que «l'engagement des nouveaux enseignants (se fera) sous la forme d'un contrat à durée indéterminée avec une augmentation de l'ordre de deux heures hebdomadaires (avec assouplissement possible en début et en fin de carrière), et ce, afin de mettre fin progressivement au régime statutaire».

•La fin du logement social à vie: la même DPC signale, en effet, que «le gouvernement veut rompre avec la politique actuelle du 'logement social à vie'».

Rappelons d'abord que le statut revêt trois grandes dimensions qui sont actuellement liées, mais qui pourraient très bien, demain, être dissociées. Tout d'abord, une supposée plus grande stabilité de l'emploi (encore que des modifications visant à l'éroder quelque peu ont été prises ces dernières années); ensuite une meilleure pension (pour faire simple, un taux de remplacement de 75%, avec péréquation, plutôt que de 60%) et une indemnisation à 100% des périodes de maladie, en tout cas pour un temps.

Une plus grande équité en matière de pension

Certains ajoutent une dimension symbolique à la nomination, à savoir la reconnaissance professionnelle; mais celle-ci s'explique d'abord parce qu'il y a des statutaires et des non-statutaires (la nomination est donc un atout positionnel) plus que pour des raisons intrinsèques (il y a d'autres moyens pour remercier/valoriser un travailleur).

Sont concernés de nombreux métiers. C'est le cas des enseignants, y compris ceux de l'enseignement supérieur (dont ne parle pas la DPC), des policiers (statutarisés après un an) et magistrats, du personnel des administrations publiques à tous les niveaux, y compris les fonctions dirigeantes (exemple: un directeur général de CPAS).

La volonté du MR et des Engagés de mettre fin aux nominations ne viserait pas les fonctions dites d'autorité. Comme elles sont surtout localisées dans les compétences fédérales, on verra ce qu'il en sera une fois les accords conclus à ce niveau.

Veiller à une plus grande équité en matière de pension et tenir compte des carrières dans lesquelles on cumule au moins deux statuts, simultanément ou dans la durée, conduisent, me semble-t-il, à proposer d'harmoniser les systèmes de pensions suivant une règle claire: à chaque euro de cotisation correspondrait le même droit.

Si on en accepte le coût, on peut harmoniser vers le haut; si pas, avec les mêmes montants budgétaires, on pourrait proposer à tous un taux de remplacement de 65% environ. Une telle harmonisation rendrait les carrières plus fluides (aucun changement de droits quel que soit le choix professionnel). Le souci d'équité vaut aussi pour l'indemnisation des périodes de maladie.

Faut-il protéger de manière spécifique certains fonctionnaires pour les aider à résister à de possibles pressions politiques ou autres, qui peuvent exister… Ne soyons pas naïfs, oui, certainement, mais rien n'oblige de coupler cette protection au niveau de la pension ni de protéger tout le monde de la même manière.

Conserver le statut actuel – dans ces trois dimensions – pour certains (exemple: les policiers) et pas pour d'autres (exemple: les enseignants) serait vraiment une politique de deux poids, deux mesures. Peut-on à la fois affirmer que l'enseignement est la mère de toutes les batailles et demain accorder aux enseignants des pensions plus faibles, à revenu égal, que celles des policiers?

Forme de rationnement

Un dernier argument: si on nomme, au sens classique du terme, il n'y a aucune raison, à situation semblable, d'en nommer certains et pas d'autres, ce qui est le cas aujourd'hui.

Cette forme de rationnement existe dans d'autres domaines. Illustration «parfaite»: il n'y a pas assez de logements sociaux pour ceux qui y ont droit.

On peut certes, comme l'envisage le nouveau gouvernement wallon, organiser une sorte de rotation, autrement dit les ménages dans les conditions y resteraient peu longtemps pour faire de la place à d'autres. Mais cette nouvelle règle ne supprimerait pas le problème de fond: deux ménages dans les mêmes conditions auront un niveau de vie fort différent suivant l'accès ou pas à un logement social.

Certes, il existe aujourd'hui en Wallonie une allocation dite d'attente qui est versée à certains ménages sur la liste d'attente, mais elle est loin de compenser la différence de niveau de vie.

Ici aussi, il pourrait y avoir une autre forme de deux poids, deux mesures. Pourquoi organiser une rotation dans le logement social et pas, par exemple, dans diverses structures d'accueil où il manque des «places» ou dans les écoles secondaires quand la demande est supérieure à la capacité d'accueil?

Quand on manque de moyens ou quand les obstacles socio-politiques sont importants, il est difficile d'être totalement équitable. Mais des réponses sont possibles – on l'a montré ci-dessus en matière de pensions – et une réponse imparfaite (allocations d'attente) est mieux que pas de réponse du tout. Rien de pire, en effet, que de ne pas discuter, en toute transparence, des situations dans lesquelles il y a objectivement deux poids, deux mesures.

> Pourquoi organiser une rotation dans le logement social et pas, par exemple, dans diverses structures d'accueil où il manque des «places».

Lu pour vous

Les petites histoires derrière la grande Histoire

Tom Holland et Dominic Sandbrook évoquent des anecdotes historiques peu connues mais qui ont pesé sur le cours de l'Histoire.

Raconter les petites histoires qui se cachent derrière l'histoire avec un grand «H»: telle est l'ambition de Tom Holland et Dominic Sandbrook, deux historiens britanniques qui, depuis novembre 2020, alimentent un podcast très populaire intitulé «The rest is history». Le succès du podcast, qui en est à plus de 600 épisodes, est tel qu'il rapporte, selon le journal The Times, 70.000 livres par mois à leurs auteurs.

Le présent ouvrage constitue une sélection parmi ces centaines de podcast. «Notre plus grand plaisir a peut-être été de découvrir qu'il n'existe aucun aspect du passé si obscur, si démodé ou si peu visible que les gens ne puissent le trouver intéressant», affirment les auteurs.

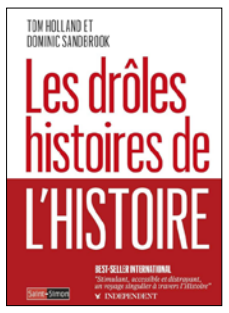

«Les drôles histoires de l'Histoire», Tom Holland et Dominic Sandbrook, éditions Saint-Simon, 256 pages, 23,50 €. Le 19 septembre.

Ils expliquent, par exemple, que si dans l'Antiquité les athlètes olympiques concouraient nus, c'était pour s'assurer qu'aucune femme ne participe aux compétitions. Plusieurs d'entre elles s'étaient, en effet, présentées déguisées en hommes. Comme la princesse spartiate Cynisca, qui a remporté des courses de chars en 396 et en 392 avant J.-C., devenant ainsi la première femme à décrocher l'or olympique.

On apprend également que ce sont les Vikings qui ont donné à la Russie sa structure en fédérant vers l'an 860 une série de peuples (les Chuds, les Slaves, les Krivichiens et les Ves), même si les Russes aujourd'hui se gardent bien de rappeler que leur mythe fondateur a une origine suédoise.

Quant à la victoire de l'amiral Nelson à Trafalgar contre une flotte franco-espagnole bien plus puissante, au-delà des considérations tactiques, elle fut d'abord le résultat de la qualité de la logistique navale de la Marine britannique ainsi que du haut niveau de préparation des marins anglais, très entrainés et mieux nourris.

J-P.B.

L'expert

Arvid Rochtus *Assistant en droit constitutionnel KULeuven*

> Derrière la formation du gouvernement bruxellois, ce sont les équilibres institutionnels du pays qui sont en jeu.

En contournant la participation des partis néerlandophones, les partis francophones ne font que scier la branche sur laquelle ils sont eux-mêmes assis.

Vainqueur des élections, Elke Van den Brandt (Groen) tentait depuis trois mois de former une coalition, d'abord du côté néerlandophone, puis d'entamer des négociations avec les partis francophones. Les (futurs) partis majoritaires francophones (MR, Les Engagés et PS) s'étaient toutefois déjà entendus depuis un certain temps et ne voulaient plus attendre les partis néerlandophones.

Pour faire pression sur Van den Brandt, qui a renoncé vendredi à sa mission de coformatrice, ces partis avaient déposé au Parlement bruxellois une proposition de loi visant à reporter de deux ans le renforcement de la zone à faibles émissions au 1er janvier 2025.

Comme le MR, Les Engagés et le PS disposent de la majorité au Parlement bruxellois, ils ont tout le loisir de voter ce report sans voix néerlandophone, contre la volonté de l'actuel ministre néerlandophone de la Mobilité. En clair, ils ne souhaitent pas attendre la formation du gouvernement, ni l'accord de coalition.

Ce qui paraît de prime abord être une stratégie politique légitime, met, à y regarder de plus près, une sérieuse pression sur les équilibres institutionnels et communautaires de Bruxelles. Ce qui risque de se produire dans ce contexte, c'est que la majorité parlementaire francophone laisse de côté la minorité néerlandophone de Bruxelles.

En soumettant le report de la zone à faibles émissions au Parlement plutôt qu'au gouvernement, les partis francophones contournent la participation des partis néerlandophones, qui est garantie essentiellement au niveau du gouvernement. Or, le gouvernement décide par consensus, ce qui suppose par définition un compromis négocié. Les partis francophones profitent aujourd'hui du fait que l'actuel gouvernement bruxellois se contente de faire valoir sa majorité au sein du Parlement, sans que les Verts ou tout autre parti néerlandophone ne puissent l'en empêcher.

Dépasser l'opportunisme politique du moment

Ce faisant, les partis francophones ne font que scier la branche sur laquelle ils sont eux-mêmes assis. En effet, la protection des néerlandophones à Bruxelles est historiquement et politiquement indissociable de la protection des francophones au niveau fédéral. Le boomerang peut donc parfaitement revenir…

Au niveau fédéral, les partis néerlandophones sont majoritaires au Parlement et, là aussi, le gouvernement est plutôt dédaigneux. Aucune règle de droit n'empêche les partis néerlandophones d'en profiter pour introduire des mesures sur lesquelles ils sont unanimes, mais qui ne bénéficient d'aucun soutien du côté francophone, comme ce qui concerne la réduction du financement des partis ou l'introduction du permis de conduire à points.

> Ce qui risque de se produire dans ce contexte, c'est que la majorité parlementaire francophone laisse de côté la minorité néerlandophone de Bruxelles.

Pour éviter de graves perturbations dans les équilibres fédéraux, les partis des deux groupes linguistiques se doivent de dépasser l'opportunisme politique du moment. Tant les partisans que les adversaires du renforcement de la zone à faibles émissions ont davantage intérêt, à terme, à respecter les règles institutionnelles qui garantissent leur droit à la concertation. Après quoi, ils pourront donner libre cours à leurs divergences d'opinions démocratiques à l'endroit approprié, c'est-à-dire à la table des négociations.

Les partis néerlandophones qui sont favorables à la proposition des partis francophones devraient assurément être conscients de ce que ce gain ponctuel dans un dossier politique (certes important) pourrait coûter à long terme.